



RAPPORT D'ACTIVITE 2021
PCPE – Les Diplômes de TED – ARSEA
Rattaché à l'IMP Les Glycines
19 Rue du Maréchal Joffre, 67500 Haguenau
Pôle handicap 67

PCPE « Les Diplômes de TED » ARSEA

10 Rue du Haut Poirier 57412 ACHEN

1 Rue Malberg 57930 FENETRANGE

1. EDITORIAL

Au sortir d'une nouvelle année d'exercice, la première suite à la reconduction du dispositif PCPE pour 3 ans supplémentaires par l'Agence Régionale de Santé, le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées Les Diplômes de TED/ARSEA se doit de dresser un bilan concret sur l'évolution de son action et sur les dispositions que nous avons pu entreprendre en corrélation de nos différents partenaires.

L'année civile qui nous précède fut riche en matière de progrès, d'échange et de travail afin de répondre au mieux aux attentes qui pèsent sur la réussite de nos méthodes d'accompagnement, reconnues en cours d'année comme un travail de qualité par l'Agence régionale de Santé, et sur le respect du cadre administratif auquel le dispositif est soumis via le respect des attendus du cahier des charges régional des PCPE dans le Grand Est.

Notre volonté et notre dévouement au travers du dispositif nous ont permis de progresser en ce sens ainsi que de répondre à plusieurs des axes d'amélioration évoqués au sein du précédent rapport d'activité.

En outre, nous avons pu rencontrer de nombreux autres acteurs du monde médico-social afin de pouvoir comparer nos actions aux leurs, évoquer notre complémentarité et réfléchir à un travail conjoint pour les mois et années à venir.

Concernant le cadre global du service et étant davantage soumis à de nombreux impératifs édictés par les diverses mesures sanitaires se succédant les unes aux autres, nous disposons encore d'une marge de manœuvre plutôt restreinte et rythmée par l'évolution de la situation à l'échelle nationale.

Cependant, toujours dans une optique d'amélioration de notre service et de nos prestations, nous avons fait notre maximum afin de remplir l'entièreté de nos objectifs dans un laps de temps ainsi qu'une liberté d'action plus que mesurés.

Ce rapport d'activité vient ainsi démontrer certaines constatations sur la période de cette année civile 2021 fraîchement écoulée et compile les événements marquants sur cette période ainsi qu'un registre chiffré retraçant l'évolution du dispositif.

Nous continuerons à faire tout notre possible pour garantir l'esprit qui est à l'origine de la création de ce PCPE, à savoir, la réduction des listes d'attentes et l'accompagnement des parcours sans solution entrant dans le cadre de notre influence territoriale et géographique, l'inclusion en milieu scolaire et social ordinaire, ainsi que la garantie d'un dispositif souple et adapté aux besoins et attentes des bénéficiaires, au service de nos partenaires, en relation avec le monde médico-social et l'éducation nationale.

Nous souhaitons remercier pour cela les diverses instances que nous avons pu rencontrer tant pour leur écoute que pour leurs précieux conseils, qu'il s'agisse des grandes instances en matière de santé et de handicap tels que l'Agence régionale de Santé, les MDPH 57 et 67 ainsi que les PCPE, IME, SESSAD travaillant à nos côtés ou ayant accepté nos diverses sollicitations.

Ce n'est qu'ensemble, en manifestant notre volonté de travail et d'ambition que nous pourrons faire face et solutionner les divers enjeux de demain, avec l'espoir de pouvoir encore relever pour longtemps les défis et surmonter les obstacles que nous rencontrerons d'ici l'année prochaine pour la rédaction d'un nouveau rapport toujours plus prometteur.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

L'ACTIVITE

Activités	2021
NBR DE JOURS D'ACTIVITE SUR SITE	210
NBR DE JOURS D'ACTIVITE A DISTANCE (Télétravail...)	0
JOURNEES PREVISIONNELLES	210
JOURNEES REALISEES	210
ECART	0
TAUX DE REALISATION D'ACTIVITE	100 %
NBR TOTAL DE PERSONNES ACCOMP. DURANT L'ANNEE	39

Ouvert à hauteur de 210 jours d'activité, le PCPE Les Diplômes de TED ARSEA accueillait au 31/12/2021 un total de 34 enfants sur 39 accompagnés au long l'année. Nous avons ainsi assuré le suivi de 8 enfants de plus que l'année précédente. En outre nous conservons un taux de réalisation d'activité à hauteur de 100% ce qui souligne notre flexibilité et notre présence à l'égard des besoins des bénéficiaires.

➤ LES ENTREES

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
Sans accompagnement	10	91%
ASE	1	9%
TOTAL ADMISSIONS	11	100 %

Concernant les entrées, les arrivées se multiplient et les demandes affluent depuis la rentrée de septembre 2021. Nous avons enregistré 11 nouvelles arrivées en 2021, 4 filles et 7 garçons. Tous se sont présentés au PCPE par leurs propres moyens sans notification de la MPDH dans un premier temps sauf un qui nous a été transmis par l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous les avons donc accueillis, avons constitué leur dossier pour le transmettre à la MPDH et ensuite débuté les accompagnements. Actuellement, nous avons reçu les notifications pour deux enfants seulement sur onze, dont trois autres nous ont indiqués avoir reçu l'aide et l'orientation MDPH ce qui augmente le nombre d'orientations MDPH à 5. Les Diplômes de TED les ont ainsi accueillis et leur offre une solution immédiate et éminente afin de pallier ce vide et de leur offrir un accompagnement et un suivi adapté, en attendant d'obtenir une réponse concrète de la MDPH et de les inclure au dispositif PCPE en tant que tel ou de les réorienter en fonction des disponibilités.

➤ LES SORTIES

SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	%
IME	2	40 %
SESSAD	1	20 %
École ordinaire	2	40 %
TOTAL SORTIES	5	100 %

Au niveau des départs, 5 enfants ont quitté le PCPE, deux en direction d'IME, un vers un SESSAD et deux autres pour rejoindre une scolarité normale après leurs seize ans. Ces chiffres témoignent d'un beau constat de réussite avec un accès à l'inclusion plus que positif pour deux d'entre eux. Pour les autres le changement de dispositif résultait soit d'un choix des parents soit d'une réorientation à l'initiative de notre recommandation car leur évolution étant arrivée à terme de ce que le PCPE pouvait leur fournir en raison de l'accomplissement des objectifs de départ

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE

Nombre de personnes selon la tranche d'âge durant l'année	
<3 an	1
3-<6 ans	7
6-10 ans	15
de 11 à 17 ans	15
de 18 à 20 ans	0
de 21 à 24 ans	0
de 25 à 35 ans	1
de 36 à 46 ans	0
46 et plus	0
Total	39

TYPES DE HANDICAP

Nombre de personnes de la file active selon la <u>déficience PRINCIPALE</u> (1 seule réponse par personne)	
Déficiences intellectuelles	
Troubles du spectre autistique	31
Troubles du psychisme	
Troubles des apprentissages	4
Déficiences auditives	
Déficiences visuelles	
Déficiences motrices	
Troubles Dys	2
Polyhandicap	1
Troubles du comportement et de la communication	
Autres types de déficiences	1
Total	39
dont nombre de personnes en situation de handicap rare	1

Le PCPE – Les Diplômes de TED – ARSEA accueille des enfants de tout âge et de tous types de handicaps dont la diversité concerne et démarre aux troubles DYS (Dyslexie, dyspraxie, dysgraphie, etc...) et se termine aux troubles du spectre autistique sous toutes ses manifestations connues. Lors de cette année 2021, nous avons accueilli une petite fille polyhandicapée présentant une situation de handicap rare et pour laquelle les accompagnements se révèlent être très bénéfiques. En outre, nous avons repris le suivi d'un enfant nous ayant été transmis par l'Aide Sociale à l'Enfance car ces derniers ainsi que leurs partenaires ne voyaient plus d'autres solutions pour améliorer la situation. Notre suivi a permis de favoriser les conditions de sa scolarisation et a permis de constater de véritables progrès en matière comportementale. Pour les autres, rien de spécifique à signaler, la majorité des bénéficiaires présentant toujours essentiellement un diagnostic ou une suspicion de TSA.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

Fraîchement reconduit pour trois ans, et devant répondre aux attendus de l'Agence Régionale de Santé en vue de pérenniser notre action, le PCPE a continué d'affiner sa gestion de l'accueil parental, le respect des formalités attendues auprès des MDPH et sa formalisation administrative en s'impliquant dans le but de pouvoir transmettre la réponse la plus adaptée possible en corrélation avec les instances de santé et de handicap et les familles de notre public handicapé.

Nous avons travaillé également sur la forme d'un nouveau Projet Personnalisé d'Intervention dont nous renseignerons prochainement le déroulé, nous permettant de justifier plus clairement du suivi des accompagnements de notre patientèle de manière plus spécifique qu'au travers de nos programmes de suivi internes et de nos fiches de liaison avec la MDPH 57 notamment.

3.2. Travail avec les familles

Depuis toujours l'association les Diplômes de TED implique les familles dans le suivi et les accompagnements de leurs enfants. Cet axe fondamental est poursuivi dans le cadre du PCPE.

En effet, certaines familles sont très demandeuses d'interactions, de travaux communs, et de coopérations dans l'accompagnement de leur enfant. D'autres au contraire souhaitent être informées à minima et préfèrent constater les progrès sans pour autant y participer.

Pourtant il semble clair que plus une famille s'implique dans le travail avec l'enfant, plus les résultats sont probants et visibles sur le moyen/long terme.

C'est pourquoi nous continuons de recevoir les familles, échangeons beaucoup avec elles, et conseillons leurs démarches. Toutefois nous constatons encore cette année que ces dernières auraient besoin d'un suivi spécifique, plus poussé, totalement dédié à leurs problématiques mais aussi de formations régulières leur permettant d'acquérir de nouveaux outils. Nous avons été sollicités pour rencontrer en ce sens plusieurs élus locaux en début d'année 2021 afin de débattre de l'idée concernant la création d'un organisme « fil rouge » sur la région Moselle-Est. Celui-ci permettrait d'aiguiller les familles dans leurs démarches MDPH et ce dans l'optique d'une meilleure proposition de prestations à l'égard de leurs enfants. Pour le moment aucune suite connue par nos services n'a été donnée par le contrat local de Santé, organisé par la communauté de commune du Pays de Bitche, chargé de répondre à cette problématique lors des différents groupes de travail auxquels nous avons participé lors des 9 et 10 juin et 8 juillet 2021.

3.3. Focale sur l'action du service dans le domaine de l'inclusion

L'inclusion est la priorité au centre des prérogatives récentes notamment en matière d'autisme. Il s'avère que c'est aussi le cas nous concernant, en raison de notre volonté de correspondre parfaitement aux préconisations du 4^e plan Autisme.

En ce sens il est primordial que les bénéficiaires soient maintenus le plus longtemps possible dans les circuits dits « ordinaires » et ce, afin d'avoir le plus possible de relations avec leurs pairs et leurs lieux de vie. Les enfants que nous suivons sont pratiquement tous scolarisés sauf ceux qui sont arrivés avec une orientation IME au préalable et ceux présentant des situations plus complexes. Nous assistons aux ESS, soutenons les enseignants qui en font la demande, adaptons notre travail aux programmes scolaires. De plus, notre formation en soutien scolaire spécifique et adapté est un véritable approfondissement permettant à nos enfants de consolider les enseignements qu'ils peuvent suivre à l'école.

Enfin, nous bénéficions de l'autorisation de la DSDEN de nous rendre dans les écoles pour suivre les enfants sur leur temps scolaire si nécessaire.

Nous poursuivons donc notre travail en ce sens avec un contact de plus en plus approfondi en milieu scolaire, que nous entretenons régulièrement via différentes réunions et entretiens permettant de fluidifier et d'harmoniser leur suivi aussi bien en milieu médico-social qu'en milieu scolaire.

3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination du parcours de l'usager

La coordination était clairement l'enjeu phare de cette année 2021. Avec la participation des équipes aux différentes réunions de cohésion intercommunale, la nomination de la coordinatrice, également thérapeute en analyse appliquée du comportement, en tant que référente PCPE MDPH dans le suivi de certains dossiers et les diverses interventions auprès des autres professionnels dans le cadre de l'harmonisation de certains parcours difficiles, nous avons clairement progressé en ce sens.

La communication avec ces divers professionnels aura permis de faire avancer beaucoup de situations sur lesquelles certaines problématiques semblaient persister mais auxquelles nous avons su répondre, et ce, qu'il s'agisse de modalités dans l'accompagnement ou de formalités à répondre dans le cadre de leur suivi.

Par cette action sur la coordination nous avons été capables de faire évoluer les différentes projections et perspectives de vie qui étaient établies à l'égard de certains des bénéficiaires du PCPE et qui semblaient jusqu'alors inéchangeables.

3.5. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat

Concernant les partenariats, les échanges avec les MDPH 67 et 57 ont permis de souligner la nécessité d'un conventionnement mais le caractère expérimental les freine pour agir en ce sens. Cependant une réunion de travail a été programmée pour le 13/07/22 avec la MDPH 57 afin de poursuivre la collaboration.

Actuellement seule l'Éducation Nationale nous offre la possibilité de conventionner avec certains de leurs dispositifs et ce afin de nous rendre dans les écoles.

Les autres partenariats se réalisent toujours de manière tacite et spontanée et nous permettent de rester actifs aussitôt que nos partenaires nous incluent dans leur cercle relationnel.

3.6. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Le PCPE est déjà de par sa forme et son organisation même un gage d'innovation, mais au-delà de son fonctionnement nous la recherchons également au travers des accompagnements en faisant intervenir divers professionnels tout au long du suivi des bénéficiaires afin qu'ils apportent leur vision et nous permettent d'améliorer sans cesse le travail et donc la progression des enfants.

En outre, nous mettons un point d'honneur à généraliser le plus possible nos apprentissages et ce en accord avec les différents professionnels qui composent le paysage médico-social local et qui suivent l'évolution de ces mêmes bénéficiaires.

L'innovation réside surtout et avant tout dans notre réponse adaptée, quasi immédiate et dans la possibilité d'agir individuellement de façon permanente. Nous pratiquons sans contrainte de nombre, ni contrainte de temps.

Enfin, notre dispositif est innovant également de par son fonctionnement administratif et financier, puisqu'il amène des solutions qualitatives et ce, à faible coût pour les familles.

Toutefois les contraintes qui incombent à l'organisation même d'un PCPE nous empêchent véritablement de travailler de manière libre et autonome sur d'autres pistes, plus originales, en matière d'innovation.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Concernant la démarche d'amélioration de la prestation, nous constatons avoir répondu à une grande partie des objectifs fixés l'année passée, qu'il s'agisse de l'échange, de la promotion ou des progrès en termes de suivi de parcours, nous constatons une évolution de nos services dans le bon sens.

Toutefois, nous soulignons encore l'existence de plusieurs points laissés réellement en suspens et qui mérite aujourd'hui l'entièreté de notre attention en matière d'amélioration de la prestation :

- Premièrement il s'agit de l'agrandissement des locaux. Nous devons prioritairement miser désormais sur une structure d'accueil plus adaptée aux besoins actuels dans le but de produire un travail toujours plus efficace à travers nos apprentissages. Ainsi, la possibilité de déménager du site d'Achen vers un nouveau local sur Sarralbe répondrait aux attentes actuelles et pressantes tant familiales que professionnelles. Ce lieu offrirait la possibilité de faire travailler les enfants sur les aspects d'autonomie et d'hygiène mais également sur les aspects sensoriels et sur les apprentissages professionnels. En outre, un tel lieu permettrait de développer davantage nos connaissances sur les centres d'intérêts des enfants et leur capacité de travail vers un but d'orientation professionnelle.
- Deuxièmement il s'agit du développement de notre poste administratif. Ce développement reposant sur la revalorisation du temps de travail de secrétaire permettant de répondre de manière plus complète et plus optimale aux divers attendus administratifs et de suivre de manière plus adaptée les divers dossiers et demandes d'accompagnement au PCPE.
- Enfin, la troisième piste d'amélioration concerne le recrutement de professionnels libéraux aux qualifications variées, permettant de toucher davantage de domaines et d'étoffer l'offre que nous proposons à destination des bénéficiaires, tout en garantissant dans le même temps le respect de la prééminence de nos accompagnements directs à destination des bénéficiaires du dispositif.

Ces divers points nous semblent être au cœur des nécessités incombant au dispositif PCPE afin d'en garantir la meilleure administration possible.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

Répartition du personnel par catégorie et type de contrat

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Éducatif	Paramédical	Médical	Services Généraux
CDI	3		1 Secrétaire				2 Agents d'entretien
CDD	0						
Autre	7	1 Coordinatrice		1 Thérapeute ABA 3 Éducateurs	1 Orthophoniste	1 Psychologue	

En 2021, trois salariés ont vu leur contrat à durée déterminée (CDD) transformé en contrat à durée indéterminée (CDI). Ces emplois sont rattachés administrativement à l'IMP « Les Glycines » de Haguenau.

Les éducatrices sont rémunérées par les familles via le CESU grâce aux aides destinées à l'orientation de leur enfant au PCPE, tandis que la thérapeute ABA, l'orthophoniste et le psychologue sont financés sur les fonds propre du PCPE attribués par l'Agence Régionale de Santé.

6. CONCLUSION

Pour conclure, cette nouvelle année de travail nous aura permis de confirmer la nécessité d'une structure telle que la nôtre aux côtés des autres établissements médico-sociaux déjà présent au sein de notre région.

Souvent perçus comme étant la seule solution viable pour les familles des enfants que nous accueillons et plébiscités par les divers professionnels travaillant à nos côtés, nous continuons à faire de notre mieux afin de réduire les situations d'errance de parcours ou d'inadaptabilité de l'accompagnement.

Entièrement satisfaites du suivi qui leur est proposé, les familles apprécient les conditions de l'accompagnement de leur enfant dans un lieu dédié tel que le PCPE le leur propose, un lieu d'écoute et d'échange, proposant une guidance familiale, un accompagnement de travail individualisé pour leur enfant.

Ce retour nous est apparu clairement après avoir sondé l'avis des familles suite aux diverses rencontres et échanges établis auprès d'autres structures médico-sociales, dont le fonctionnement variait d'un établissement à l'autre mais privilégiant souvent l'intervention à domicile ou au mieux directement au sein du cabinet des professionnels concernés. Le constat des parents est ressorti clairement, c'est à l'unanimité qu'ils favorisent l'accompagnement sur site et non à domicile pour leur enfant. Ces derniers sont désireux d'un local qui offre la possibilité de travailler l'autonomie en vue de pouvoir les intégrer à terme dans un appartement « guidé et accompagné » avant de peut-être, un jour, atteindre la possibilité de s'autonomiser complètement pour certains.

Notre accompagnement se doit donc de répondre à ces diverses attentes de même qu'aux attendus du cahier des charges régional, équilibre parfois délicat à maintenir, mais pour lequel nous nous efforçons d'appliquer, en relation avec la définition même du PCPE, la souplesse et l'innovation nécessaire.

Nous constatons cependant que nous manquons encore cruellement d'espace et de possibilités d'actions pour le public adolescent et jeune adulte. Nous espérons toutefois solutionner cette impasse et réadapter les locaux en déménageant notamment dans un local plus grand et plus adapté à des bénéficiaires dont la tranche d'âge se situe entre 11 et 17 ans et pour lesquels la proportion va certainement augmenter dans les prochaines années.

Nous nous félicitons cependant du niveau de satisfaction que les familles, ayant ouvert la porte du PCPE, nous témoignent au travers de ces quelques lignes de constat.

En outre, ces dernières souhaitent également pouvoir maintenir un accompagnement à hauteur de la nécessité des besoins de leurs enfants, et non sur un delta temps limité d'un ou deux ans. Nous avons pleinement connaissance du statut transitoire du dispositif mais il est primordial de souligner, là encore, la divergence entre différents attendus selon qu'ils émanent des besoins des bénéficiaires ou des normes théoriques qui régissent le format et le fonctionnement du PCPE.

Cela nous amène à constater la nécessité de réadapter en permanence l'essence même des possibilités d'accompagnement, en bénéficiant du soutien du porteur financier et ce en accord avec les avancées thérapeutiques permanentes dans le milieu de l'autisme et en répondant réellement aux attentes qui nous incombent en matière d'innovation.

En ce sens, nous souhaiterions aller défendre un accompagnement nouveau, pluridisciplinaire et corrélé à l'expérience de nos partenaires avec qui il est nécessaire de collaborer davantage. L'objectif étant d'amener et transmettre une ressource de connaissances et d'expérience, une attention et un suivi des équipes en réunion de travail pour que ce PCPE puisse traduire d'un travail d'expertise et d'évolution spécifique, ciblé sur les points à travailler et à améliorer au plus urgent pour que les

enfants et les familles ne soient plus en souffrance davantage et que chaque enfant dispose de l'accompagnement adapté en lien avec les troubles spécifiques dont il fait état quotidiennement.

Nous travaillons sans relâche à la poursuite et l'amélioration de notre démarche, nous cherchons à agrandir et optimiser nos locaux et imaginons en ce moment même d'autres pistes de projets d'envergure afin de répondre à une demande difficilement quantifiable mais ô combien présente et perceptible auprès de l'ensemble des acteurs du milieu médico-social.

Le PCPE doit nécessairement évoluer sur ces points précis pour assumer son rôle de pôle ressource de son territoire d'intervention.